# **Questionnaire contenants réutilisables**

#  **& accès à l’eau potable**

A l’attention du Directeur du développement durable et du Directeur du réseau

Madame, Monsieur,

En tant qu'association environnementale qui lutte contre la pollution plastique, membre du mouvement international Break Free From Plastic, nous contactons l'ensemble des chaînes de restaurants et de vente de boissons pour établir un état des lieux des pratiques concernant les contenants réutilisables apportés par les clients et l'accès à l'eau potable.

Nous vous serions très reconnaissants si vous pouviez répondre à ce questionnaire d’ici le 23 octobre.

L'objet de cette enquête est de dresser le panorama de l'existant et des projets en cours et de partager les bonnes pratiques. Il s’agit également de mesurer le degré d'application de la Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire de 2020, dite "loi AGEC", concernant les obligations des établissements de restauration et vendeurs de boissons. Nous avons bien conscience que la crise de la Covid 19 a pu amener des retards dans l'application, même si des solutions existent afin de garantir la sécurité des vendeurs et des clients.

Nous souhaitons ensuite mener une action de communication pour développer ces nouveaux réflexes chez les consommateurs.

Vous pouvez retourner vos réponses directement sur le questionnaire en ligne ou en remplissant ce fichier à envoyer à veille@noplasticinmysea.org.

Merci d’avance pour votre aide. Nous restons à votre disposition pour toute question sur cette démarche.

Bien à vous

Pour plus de renseignements sur l’association : [https://noplasticinmysea.org](https://noplasticinmysea.org/)

Muriel Papin



Déléguée générale

**Questionnaire**

**Identification**

Merci de préciser votre société

|  |
| --- |
|  |

Votre fonction

|  |
| --- |
|  |

Votre email

|  |
| --- |
|  |

**Acceptez-vous les contenants réutilisables de vos clients pour les boissons ?**

* OUI
* NON

**Pour la nourriture vendue à emporter ?**

* OUI
* NON

Pouvez-vous préciser vos raisons ou contraintes ou nous informer d'une mise en œuvre prochaine (date et modalités à préciser) sur ces deux sujets (nourriture et boissons) ?

|  |
| --- |
|  |

**Appliquez-vous un tarif réduit pour les boissons vendues dans un contenant réutilisable (tasse, mug, gobelet...) apporté par le client ?**

Pour mémoire, depuis le 12 février 2020, les vendeurs de boissons à emporter doivent proposer un tarif réduit lorsque le consommateur présente un récipient réutilisable par rapport au prix d’une boisson servie dans un gobelet jetable (art. 42 AGEC).

* Oui, dans tous nos points de vente de boissons
* Oui, mais seulement en phase de test dans certains points de vente de boissons
* Non, mais c'est prévu prochainement
* Non

Pouvez-vous préciser les raisons ou contraintes ou nous informer précisément des tests réalisés ou d'une mise en œuvre prochaine (date et modalités à préciser) ?

|  |
| --- |
|  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Si vous appliquez ou allez prochainement appliquer un tarif réduit, quel est le montant de la réduction accordée** ? Merci de préciser si des réductions différentes sont appliquées selon le type de boissons. Merci également de préciser quelle formation interne et quelle communication aux clients est réalisée ou prévue.

|  |
| --- |
|  |

* **Avez-vous mis en place ou avez-vous l’intention de mettre en place un dispositif permettant à vos clients d'avoir accès à de l'eau potable gratuitement** (conformément à l'article 77 de la loi AGEC) ?
	+ OUI
	+ NON
* Si oui, avez-vous indiqué de manière visible sur votre carte ou sur un espace d'affichage la possibilité pour les consommateurs de demander de l'eau potable gratuite (conformément à l'article 77 de la loi AGEC) ?
* OUI
* NON
 |
| * **Que pensez-vous de l'idée de proposer un espace en accès libre clairement signalé (affiche, signalétique...) pour que les clients puissent remplir leur gourde ?**
* Nous le faisons déjà
* Nous sommes plutôt favorables
* Cela ne nous paraît pas possible ou nous ne souhaitons pas le faire
* Pouvez-vous préciser vos raisons ou contraintes ou nous informer d'expérimentations et/ou d'une généralisation prochaine (date et modalités à préciser) sur les 3 questions précédentes ?

|  |
| --- |
|  |

**Comment avez-vous préparé l’échéance du 1er juillet ?** Pour mémoire, depuis 1er juillet 2021, les restaurants doivent accepter les contenants des clients pour la vente à emporter ou pour ramener la nourriture non consommée sur place (art. 44 AGEC). Un affichage dans le restaurant doit informer le consommateur sur les règles de nettoyage et d'aptitude des contenants.* Nous avons informé les équipes et préparé l'affichage
* Nous allons tester dans quelques restaurants avant de généraliser
* Nous n'avons pas encore organisé les choses
* Pouvez-vous préciser vos raisons ou contraintes ou nous informer d'expérimentations et/ou d'une généralisation prochaine (date et modalités à préciser) ?

|  |
| --- |
|  |

**Commentaires**N'hésitez pas à nous partager tout autre commentaire relatif à vos pratiques pour réduire les déchets.

|  |
| --- |
|  |

 |

Nous vous remercions de vos réponses.